

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2017

MP

L'an deux mille dix-sept, le vingt avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR – André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Jacques ROCA - Aline NARS - Jean-Matthieu NOGUERO - Jacques CAZALA - Daniel GASPA
André BÉGUÉ - Jean-Marie MIR –

PROCURATION : René DARAN à André MIR

Hélène GUIOUNET à Jean-Henri MIR

Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE à Aline NARS

SECRETARIE DE SÉANCE : Aline NARS

◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2016.

Approuvé.

◆ **décide** de fixer, pour 2016, le **taux des quatre taxes**, comme indiqué ci-dessous :

| | |
|--|----------------|
| ➤ Taxe d'Habitation | 31.54 % |
| ➤ Foncier Bâti | 30.40 % |
| ➤ Foncier non Bâti | 94.83 % |
| ➤ Cotisation foncière des entreprises | 38.43 % |

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire, MM. Jacques ROCA, Jacques CAZALA et Jean-Marie MIR ne participent pas au vote des subventions des associations dont ils sont présidents.

◆ **adopte** l'état des subventions, annexé au Budget Primitif 2017, pour un montant total de 150 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide** de verser à Madame Christine BERGES, Receveur Municipal, une **indemnité** de 45,73 Euros pour la confection des documents budgétaires (aide).

Adoptée à l'unanimité.

◆ **fixe** à 9,37 € par assujetti, la **surtaxe sur la consommation d'eau potable** au titre de l'exercice 2017 et **décide** qu'il sera mis en recouvrement 4,69 € par unité de logement à chaque facturation semestrielle de l'exercice 2015.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **fixe** à 27,35 € par assujetti, le montant de la **redevance à l'Agence sur la consommation d'eau potable** au titre de l'exercice 2017 et **décide** d'une mise en recouvrement de 13,67 € par unité de logement à chaque facturation semestrielle. Il sera effectué un rappel de 3.03 € par semestre sur deux semestres concernant la facturation 2016 différente des sommes votées.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **a procédé au vote** du **Budget Primitif** de la Commune de l'exercice 2017.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **adopte les durées d'amortissement** détaillées en suivant pour les **budgets annexes « Locations soumises à TVA », « Loc Ets Thermes », « Eau » et « Transport » :**

Immobilisations incorporelles :

Logiciel2 ans

Immobilisations corporelles :

Voiture.....5 ans

Camion et véhicule industriel10 ans

Mobilier.....10 ans

Matériel : bureau et informatique5 ans

Matériel classique..... 6 ans

Tribune.....15 ans

Appareil électroménager.....5 ans

Logiciel2 ans

Bâtiments légers et abris.....10 ans

Construction, agencement et aménagement de bâtiment
et installation électrique et téléphonie.....15 ans

Ces durées d'amortissement s'appliquent aux biens acquis au 1^{er} janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

◆ **Informations diverses :**

↳ **Bilan des Régies ;**

↳ **Bilan de l'Agence de l'Eau.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures quinze minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR